Avenant n° 2 du 17/02/2000
A l'accord d'entreprise du 15.04.1999
Portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail

Préambule

Lors des négociations portant sur la mise en place de la réduction du temps de travail dans l'entreprise, la situation des Cast Members travaillant déjà en moyenne 35 heures par semaine (payées 39 heures) avait été examinée.

Le chapitre 8 : Horaires de travail sans discontinuité leur avait été consacré.

Les Cast Members « Prévention Incendie » se sont inscrits dans ce dispositif à titre provisoire.

En effet, les Cast Members Prévention Incendie ont, à l'unanimité, revendiqué la mise en place d'une nouvelle organisation du temps de travail réparti selon un cycle en alternance de 24 heures consécutives de présence sur le Site, dont 20 heures travaillées ou assimilées, pour 72 heures de repos.

Cette répartition est largement développée au sein de la profession et, notamment, dans de grandes entreprises publiques.

Après de longues discussions, il a été convenu d'adopter les nouvelles modalités d'organisation suivantes :

- à titre expérimental pour 6 mois, à partir du 12 mars 2000,
- reconductibles par période de 12 mois,
- sous réserve de l'adhésion individuelle de chaque Cast Member Prévention Incendie et de la consultation du Comité d'Entreprise et, l'affichage des nouveaux horaires.

I – Présentation des modalités de la nouvelle organisation

4 équipes nominatives seront planifiées successivement pour permettre un service
24/24 – 7 jours/7.

Elles seront en poste par période de 24 heures consécutives, comprises de 8h00 du matin à 8h00 le lendemain.

La présence est de 24 heures continues dont 4 heures consécutives de repos, impérativement prises en salle de repos aménagée, entre 20h00 et 8h00 du matin. Ce repos n'est pas du temps de travail, il ne sera donc pas rémunéré, le respect de cette règle étant un élément déterminant de ce nouveau dispositif.

Cette nouvelle organisation ne peut s'entendre que si le repos quotidien fixé à 11 heures est respecté avant et après toute période d'activité travaillée sur la Cité